Administrations publiques: comptes trimestriels non financiers, catégories du SEC 95

2001/0056(COD) - 11/04/2001 - Document annexé à la procédure

Dans son avis, la Banque centrale européenne accueille favorablement le projet de règlement qui fait partie du plan d'action sur les exigences en matière de statistiques couvrant l'UEM. Elle soutient résolument le calendrier de transmission des données trimestrielles sur les dépenses et les recettes des administrations publiques prévu par le projet de règlement. Elle invite également les États membres à ne pas faire usage de dérogations et à fournir les données trimestrielles correspondant aux concepts du SEC 95, en particulier pour l'établissement des agrégats relatifs à la zone euro. Enfin, la BCE suggère quelques améliorations techniques à apporter au règlement proposé.